

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 12553

présenté par

Mme Santiago, M. Delaporte, M. Guedj, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Kamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

-----

**ARTICLE 7**

Supprimer les alinéas 19 et 20.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer le plafonnement du cumul de l'ensemble des bonifications à 20 trimestres.

L'article L. 12 du Code des pensions civiles et militaires de retraite prévoit un régime de bonifications varié qui valorise le montant des pensions versées. Ce régime de bonifications s'applique à plusieurs situations, notamment aux militaires ayant participé à des opérations extérieures, pour des services à la mer et outre-mer, pour des services commandés aériens ou sous-marins, pour la naissance d'enfants, ou au titre de la bonification du cinquième du temps de travail accompli.

Le projet de loi instaure une limite de cumul de 20 trimestres pour l'ensemble des bonifications perçues au titre de l'article L.12. Cela constitue une restriction induite d'avantages présents qui n'est pas à même de pérenniser des incitations à la carrière. A une époque où l'Armée cherche à renouveler et à fidéliser ses personnels, cela constitue un mauvais signal. C'est également contraire à l'esprit des pensions militaires qui visent à reconnaître les sujétions militaires et à ouvrir droit à ce titre à des compensations et garanties reconnues par la Nation.

Le présent amendement vise à maintenir cet avantage indispensable pour les militaires. En effet, le régime des bonifications, qui constituent pour les militaires un élément essentiel dans le calcul du montant de leur retraite, est un puissant moteur qui permet d'échapper aux dispositifs de décote.